

Lille, le 1^{er} mars 2018

Communiqué de presse

NOMINATION - MICKAËL BOUCHER ET ISABELLE PANTÈBRE, ADJOINTS À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES



Mickaël Boucher et Isabelle Pantèbre ont été nommés, par arrêté du Premier ministre en date du 27 février, adjoints à Magali Debatte, secrétaire générale pour les affaires régionales (SGAR) auprès du préfet de la région Hauts-de-France.

La SGAR assiste le préfet de région dans l'animation et le suivi des politiques publiques conduites par l'État en région, en lien avec les préfets de départements et les directeurs régionaux de l'État, et en associant les services territoriaux des établissements publics de l'État.

Elle est secondée, pour la réalisation de ces missions, par deux adjoints qui ont respectivement en charge les pôles « animation et coordination des politiques publiques » et « modernisation et moyens de l'État ».



Mickaël Boucher, inspecteur de la jeunesse et des sports de 1^{re} classe était, depuis 2013, directeur adjoint et directeur par intérim de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Val-de-Marne.

Il a pris ses fonctions le 1^{er} mars à la tête du pôle « modernisation et moyens de l'État » qui garantit la mise en œuvre des actions de modernisation (mesures de simplification, déploiement des projets numériques de l'État, nouveaux modes de travail, innovations territoriales) et le renforcement de l'interministérialité et de la mutualisation des moyens de fonctionnement des services déconcentrés (immobilier, achat, ressources humaines...).



Isabelle Pantèbre, directrice du travail hors classe, occupait, depuis janvier 2016, les fonctions de directrice départementale déléguée de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle Aquitaine.

Elle prendra ses fonctions le 19 mars à la tête du pôle « animation et coordination des politiques publiques » où elle animera les politiques publiques et la coordination interministérielle en région. Son pôle contribue au dialogue inter-institutionnel avec les collectivités territoriales, assure le pilotage, la coordination et le suivi des dispositifs contractuels sur le territoire et optimise la déclinaison régionale des politiques publiques (aménagement, développement économique, innovation, cohésionsociale...) Il veille aussi à l'équilibre des territoires au sein de la région et à l'articulation des actions de l'administration territoriale de l'État avec et entre les départements.